



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

## Règlement communal temporaire de circulation

### *Rétrécissement de la chaussée – rue de Clairefontaine à Eischen*

En raison des travaux exécutés par Creos dans la rue de Clairefontaine à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 17 décembre 2024, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1<sup>er</sup> : Du jeudi, 9 janvier 2025 jusqu'au vendredi 10 janvier 2025 inclus, la circulation dans la rue de Clairefontaine à Eischen est réglée comme suit :
- rétrécissement sur une voie sur le tronçon limité à la hauteur des bâtiments sis 48 et 50.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 17 décembre 2024  
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)